



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

COMMUNE DE YOKO



CENTER REGION

MBAM AND KIM DIVISION

YOKO COUNCIL

**TERMES DE REFERENCE POUR LES OPERATIONS DE PREPARATION ET DE
MISE EN TERRE DES PLANTS POUR REBOISER 50 HECTARES DANS LES
SITES DE REBOISEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO**

Date :	Du 15/08 au 15/09/2019
Durée :	30 Jours
Lieu :	Yoko
Objectif principal :	Réaliser les opérations de préparation et de mise en terre pour reboiser 50 hectares dans la forêt communale et la forêt urbaine de la commune de Yoko.
Chef de l'activité	KIFALOMA EGOUEYE Jean Jacques, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Yoko
Equipe de l'activité	- Le point Focal du projet reboisement 1400 ; - Le Responsable Antenne Zone de Transition du Projet « Reboisement 1400 » ; - Les Pépiniéristes locaux
Logistique	Véhicule, moto, décamètres, ficelles et autres
Référence TOMPRO
Budget de l'activité	971 440 FCFA (soit 911 440 FCFA pour la Contribution de l'AFCAM et 60 000 FCFA pour la contribution de la commune de Yoko)
Référence de l'activité	Composante 3 Résultat 3.1. Activité 3.1.4 : PREPARER LE TERRAIN, PIQUETER ET METTRE LES PLANTS EN TERRE. Sous-activités 3.1.4.1 et 3.1.4.2 Activité 3.1.5. Sous-activité 3.1.5.1
Financement/Bailleurs de fonds :	Contrat de subvention « Reboisement 1400 » avec l'Union européenne.
TdR rédigé par :	KIFALOMA EGOUEYE Jean Jacques, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Yoko

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR¹, qui s'articule autour de l'APVFLEGT². Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Yoko et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu la mise en terre des plants sur 50 hectares après les travaux de préparation de terrain dans la commune de Yoko. D'où l'objet du présent TDR.

2. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Yoko et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu la mise en place de 05 petites pépinières dans les villages suivants : Guervoum, Dong, Mbeinbeing, Mekoissim et Mankim. Ces villages entourent la forêt communale de Yoko leur proximité par rapport à la forêt communale facilitera le reboisement et un meilleur suivi des plants. D'où l'objet du présent Tdrs de vulgariser les plantations d'anacardières pour s'inscrire dans la construction des chaînes de valeur autour des plantations respectant ainsi les orientations du nouveau programme gouvernemental de développement des plantations. Cette initiative de la Mairie de YOKO avec l'appui de l'Union européenne s'inscrit dans la démarche REDD+ pour la restauration des paysages dégradés

La décision de Yaoundé de relancer la filière de l'anacarde appuyée par le projet Reboisement 1400 est soutenue par les résultats d'une étude relative au développement des chaînes de valeur de cette culture, présentée au cours d'un atelier de restitution. Celle-ci a conclu que ce secteur pourrait fortement contribuer à l'économie du pays, particulièrement alors que le Cameroun est en pleine stratégie de diversification du secteur agricole.

Un potentiel agricole sous-exploité

En relançant la filière de l'anacarde, les autorités camerounaises tentent également de remédier à une sous-exploitation du potentiel agricole du pays. Avec un potentiel, estimé à des millions d'hectares, le Cameroun n'a qu'une production annuelle de 108 tonnes d'anacarde ou noix de cajou. Ce qui représente peu pour le pays. « *Pourtant, l'amende et la pomme qui en sortent sont très prisées pour la consommation directe et même pour l'industrie cosmétique et la pâtisserie* », soulignent les membres du PADER.

En termes de contribution, les experts de la GIZ ont présenté, lors d'un atelier de restitution, les différentes étapes du processus de formulation de la stratégie de développement de la filière, de son diagnostic et le document de stratégie. Ainsi, à l'horizon 2023, la production d'anacarde au Cameroun devrait générer un chiffre d'affaires annuel de 5,5 milliards de francs CFA. En ce qui concerne la dimension socio-économique, la mise en œuvre de la stratégie de développement va

(i) ¹ PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) ² APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

permettre d'améliorer les compétences de milliers de personnes et aider à la création de 151 650 emplois autour de la filière.

L'anacarde est un fruit à pomme et à noix dont la plante jouit d'un climat tropical.

Au Togo, La production qui était à 390 kilogrammes par l'hectare en 2015 a atteint aujourd'hui 2 tonnes grâce à l'appui technique de l'Etat, à en croire les producteurs. Les variétés importées du Ghana depuis 2016 produisent déjà après 17 mois contrairement à ce qui est ordinairement cultivé et qui commence à produire après 5 à 7 ans. Il est également démontré qu'un pied d'anacardier peut produire jusqu'à 60 kg.

Filière anacarde, un secteur pourvoyeur d'emploi

Comme les autres produits de valeur à l'instar du cacao, café, coton etc. la culture de l'anacarde nécessite une forte ressource humaine. En effet « *un hectare d'anacardier nécessite 69 personnes dont 39 femmes* » selon M. Koriko Adjemini, Président de la fédération Nationale des Coopératives productrices d'Anacarde du TOGO. Si un seul hectare peut employer autant de personnes, il faut que la jeunesse pense retourner à la terre surtout à la culture de l'anacarde comme le martèle le président Koriko : « *De la pépinière jusqu'à la récolte du fruit, cette culture offre assez d'emploi* ».

L'anacarde et ses vertus

L'anacardier est un grand consommateur du CO2. Une partie du fruit qui est la pomme de l'anacarde produit du jus qui est transformé en vinaigre, en sirop, en vin de table, et même en l'alcool éthylique. Le résidu de cette pomme sert d'aliment aux animaux. Quant à la noix, son amande est une substance délicieuse qui n'a aucune trace de cholestérol et donc la consommation à un pouvoir rajeunissant. La coque donne dans un premier temps une huile qui est utilisée par un appareil de l'Avion comme lubrifiant, une seconde extraction de liquide entre dans la fabrication d'insecticide 1e et 2e degrés. Les débris de la coque rentrent dans la fabrication de patin de frein. Rien n'est donc inutile à ce fruit.

L'anacarde, du trésor négligé

Des tonnes d'anacardes bruts sont exportées chaque année vers le Vietnam, l'Inde, la Chine à un prix moyen de 700 francs le kg FOB. Mais les amandes blanches sont transportées vers l'Allemagne et un peu partout dans le monde entier. Une piste de richesse à explorer et à développer pour le bien de l'économie nationale. Voilà une culture à valoriser pour pallier aux énormes difficultés auxquelles fait face le pays, et aussi assurer un avenir radieux à la jeunesse. Car, la culture de l'anacarde permet au cultivateur de gagner de son vivant et d'en réserver en héritage puisqu'il y a des variétés qui ont une durée de vie de 50 ans.

3. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACTION

L'objectif principal de cette activité vise à réaliser les opérations de préparation et de mise en terre pour reboiser 50 hectares dans la forêt communale et la forêt urbaine de la commune de Yoko.

3.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- ✦ Assurer le transport et la distribution des plants vers les espaces à reboiser et à côté de chaque trou;
- ✦ Mettre en place les plants et reboucher les trous ;

- ✚ Sensibiliser les populations sur les droits de l'enfant et des peuples autochtones.

4. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

La mise en terre des plants va respecter le même dispositif que celui des opérations de piquetage et de trouaison. Aussi, les services des ministères de l'Environnement et ceux des Forêts et de la Faune ont été contactés et vont contractualiser avec la commune des contrats-programmes pour apporter leur appui en renforcement des capacités en matière de mise en terre des plants, d'arrosage et d'entretien des plants.

Les responsables communaux se chargeront d'organiser des réunions, d'identifier les communautés et parties prenantes, de faire la promotion du projet auprès de la population et de sensibiliser la population sur le projet, le VIH/SIDA et la prise en compte de l'aspect genre, droit de l'enfant et de la minorité ou peuple autochtone. Durant cette sensibilisation les communautés identifiées et la main d'œuvre pourront signer des mémorandums d'entente et être formées pour la vulgarisation des aspects du projet dans la localité et même au-delà du territoire communale.

Pour ce qui est du transport et de manutention des plants, les travaux devront être effectués très tôt le matin avant 10 heures. Les plants qui seront mis en terre le lendemain devront être arrosés et mis à l'abri du soleil et procéder par la suite à un deuxième arrosage à la veille et très tôt le matin avant leur dépôt sur les espaces à reboisés le jour de la mise en terre.

Aussi, pendant les opérations de mise en terre des plants, une (01) réunion de sensibilisation des parties prenantes sur les droits de l'enfant et des peuples autochtones sera organisée par une personne ressource sur une durée de 02 jours.

5. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de cette action sont les suivants :

- ✚ Au moins 7 143 plants transportés et distribués sur les espaces à reboiser ;
- ✚ 7 143 plants sont mis en terre ;
- ✚ 01 réunion de sensibilisation est organisée

6. PRODUITS DE L'ACTION

Au terme de cette action, les produits suivants sont attendus :

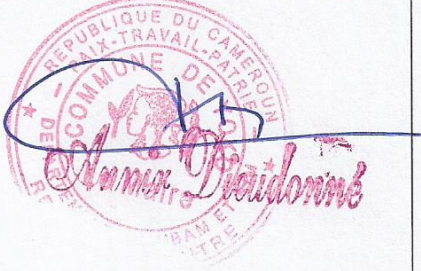

- ✚ Rapport de mise en terre des plants ;
- ✚ Liste de présences des manœuvres ;
- ✚ Fiche de décharges de l'activité ;
- ✚ Attestation de service fait signée par le Maire ;
- ✚ Photos ;
- ✚ Rapport de sensibilisation sur les droits de l'enfant et des peuples autochtones

7. BUDGET DE L'ACTION POUR LA MISE EN TERRE DE PLANTS

Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	ACFCAM	MAIRIE
1. Mise en terre des plants						
<i>Transport des plants vers les espaces à, reboisés</i>	<i>Tours/tri cycle</i>	7 143	2000/trs* 70trs	140 000	140 000	
<i>Manutention des plants (Chargement/Déchargement)</i>	<i>Plant</i>	7 143	30	214 290	214 290	
<i>Mise en terre</i>	<i>Plant</i>	7 143	50	357 150	357 150	
S/Total 1				711 440	711 440	
2. Matériels						
<i>Acquisition des brouettes</i>	<i>Brouettes</i>	10	20 000	200 000	200 000	
S/Total 2				200 000	200 000	
3. Sensibilisation des parties prenantes						
<i>Perdiem Représentant communal</i>	<i>2H/J</i>	03	20 000	60 000		60 000
S/Total 3				60 000		60 000
TOTAL				971 440	911 440	60 000

Le budget de la présente activité est estimé à : *Neuf Cent soixante-onze Mille quatre cent quarante (971 440) Francs CFA*, repartis ainsi qu'il suit :

- *Contribution de l'ACFCAM : neuf cent onze mille quatre cent quarante (911 440) FCFA ;*
- *Contribution de la Commune de Yoko : soixante mille (60 000) FCFA.*

Validé par le Maire de Yoko Yoko, le <u>09 OCT 2019</u>	Approuvé par le CTCF Yaoundé, le <u>10 OCT 2019</u>
	 <p style="margin-top: 10px;">Bodelaire Kemajou LE DIRECTEUR</p>